

DÉLIBÉRATION n° 2025-04-02-21

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absentes excusées : 2</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno.
OBJET : <i>Subvention à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans</i>	<i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, URAS Michaël, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine, <i>Procurations données :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absentes excusées :</i> ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 22</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 2</i>	<i>Absent :</i> REBOUH Mehdi. ARNAUTOVIC Meho est nommé secrétaire de séance.

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question, Monsieur Jean-Pierre LOUYS, Madame Mylène MANGE et Madame Cloé LABOUREY, membres élus représentés à l'AGASC, ainsi que Madame Claudine FRANCOIS et Monsieur Marcel MANIAS, membres du bureau à l'AGASC.

Le Conseil Municipal, **par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS**, alloue une subvention de 115 000 € à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans pour l'année 2025.

Fait à Bavans, le 02/04/2025

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 025-212500482-20250402-DELIB2025040221-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 11/04/2025
Publiée sur site internet le : 11/04/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.